

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 1

Artikel: Romainmotier au XIe siècle
Autor: Besson, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-21627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donner une nouvelle édition de ses *Pensées sur la comète* (1682).

XVIII^e siècle. Je ne vois rien : tout ce que les théologiens protestants ont écrit à cette époque, a été laissé de côté; on n'a rien trouvé à y relever, à y reprendre. Jugement sévère de la postérité! Jugement redoutable! Je crois pourtant qu'on ferait bien de réimprimer les *Lettres critiques* de Jacob Vernet.

XIX^e siècle. Nous sommes heureux d'enregistrer ici les publications de la Société d'édition Vinet : 6 volumes.

Dans les années qui vont venir, et qui s'échelonnent au cours du XX^e siècle, que choisira-t-on parmi tout ce qu'ont écrit Adolphe Monod, M^{me} de Gasparin, M. de Pressensé, et quelques autres? Quels sont les ouvrages qu'on voudra arracher à l'oubli, et faire lire aux générations nouvelles? On ne le saurait dire. Notre XX^e siècle n'en est encore qu'à son matin. C'est dans cinquante ans qu'on pourra répondre à cette terrible question.

Je reviens au livre de M. Cordey; je n'ai qu'une seule remarque critique à faire, sur l'absence d'un index alphabétique. Un livre comme celui-là n'est pas fait seulement pour être lu; il y aura lieu souvent de le consulter : on y cherchera des renseignements, et c'est alors qu'on déplorera l'inexistence d'un index qui était nécessaire. La répétition inutile des sommaires des chapitres (pages 593-599) ne supplée pas du tout à l'absence de cet index. Eugène RITTER.

ROMAINMOTIER AU XI^e SIÈCLE¹

Adelaïde, femme de Rodolphe le Justicier, duc de Bourgogne, touchée du délabrement dans lequel était tombée

¹ Ces pages, lues à la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande le 14 juin 1917, correspondent à un chapitre de l'histoire de Romainmôtier actuellement en préparation.

l'antique abbaye de Romainmôtier, l'avait demandée à son frère Rodolphe, qui venait d'être nommé roi par les seigneurs de Transjurane. Le prince accéda au désir de sa sœur, et lui donna le monastère avec toutes ses dépendances, par un acte signé le 10 juin 888, et daté d'une localité nommée *Vabrevilla*, où les uns ont voulu voir Orbe (*Vrba villa...?*) et les autres *Valperswyl*, entre l'Aar et le lac de Bienné. La princesse acquérait non seulement la propriété de l'abbaye, mais encore le droit de la donner en héritage à qui bon lui semblerait.

L'abbaye de Cluny, créée le 11 septembre 910, et qui, dès les premiers jours de son existence apparut comme un foyer de réforme monastique, attira les sympathies de la pieuse Adelaïde : Romainmôtier devint le premier des innombrables *prieurés* rattachés à Cluny. Mais plusieurs circonstances empêchèrent la réalisation du vœu d'Adelaïde — nous n'avons pas à nous y arrêter ici — et ce fut seulement sous le règne de Conrad, fils de la reine Berthe, que l'annexion définitive de Romainmôtier à Cluny put avoir lieu, entre les années 966 et 981, longtemps après la mort de la donatrice.

I. LE MONASTÈRE.

Il fallut d'abord préparer la place aux religieux, et reconstruire l'église et l'abbaye.

L'église, commencée sous saint Mayeul, fut, achevée sous saint Odilon, c'est-à-dire qu'elle date du déclin du X^e siècle et les premières années du XI^e. C'est l'imposante *abbatiale* qui subsiste encore aujourd'hui.

M. le Dr Naef, archéologue cantonal, a su très habilement distinguer cette construction primitive de toutes les adjonctions postérieures. Il a même eu la bonne fortune, grâce aux éléments retrouvés par lui, de restituer la façade principale, telle qu'elle fut conçue par les premiers architectes clunistes.

Ce qui caractérise cet édifice — le plus ancien du pays qui soit presque entièrement conservé — ce sont d'abord « les énormes piliers cylindriques de la nef avec leurs curieux joints en saillie, les petites fenêtres, le système encore très primitif des bandes murales arcaturées, la décoration intérieure en assises simulées à joints rouges, la nature du sol formé d'une aire bétonnée, enfin, l'appareil des murs ¹ ». Peu de temps après, mais probablement encore au XI^e siècle, on agrandit l'église, par un vaste narthex à deux étages voûtés, adossé à l'ancienne façade.

Il serait agréable de pouvoir donner sur les bâtiments du monastère des indications aussi nettes que sur l'église elle-même. Les documents ne le permettent pas. Bornons-nous à dire ce qu'était alors un prieuré clunisien; car le plan généralement adopté pour les diverses maisons de l'ordre fut sans doute admis aussi pour Romainmôtier.

L'ensemble des constructions formait, essentiellement, un grand rectangle : on en reconnaît encore aujourd'hui la trace dans les bâtiments remaniés et incomplets qui subsistent. L'église occupait l'aile septentrionale; l'aile orientale se trouvait sur le prolongement du transept sud.

Au centre du rectangle, il y avait le cloître, avec son jardin ou *herbarium*, et son bassin qu'on appelait aussi lavoir. Il subsiste du cloître de Romainmôtier des amorces intéressantes contre le mur sud de l'église; et le plan presque entier a été retrouvé lors des dernières fouilles de 1913-1914. Ce cloître primitif — refait plus tard, comme le prouvent les restes gothiques visibles encore — était achevé en 1042; car le 22 mai de cette année, Béroard et sa femme Aciline donnent au couvent des terres situées à *Vilar* (Villars-Boson?) par un acte fait *in claustro monasterii Romanensis* ². Les

¹ *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, 1905, p. 223.

² De Charrière, *Dynastes de Grandson*, p. 99.

beaux chapiteaux romans, les débris archaïques jadis enfouis sur place et découverts dans l'automne 1913, en proviennent sans doute.

Le cloître donnait accès aux « lieux réguliers ». D'après les normes générales, consignées entre autres par Viollet-le-Duc, « à la galerie ouest venaient s'adosser les bâtiments pour les étrangers, les magasins, les celliers, ayant des entrées sur le dehors; la galerie est donnait accès à la sacristie et à la salle capitulaire; la galerie sud communiquait avec le réfectoire et le dortoir ». Celui-ci, d'ordinaire, était placé au-dessus du *chauffoir*, seule salle chauffée de la maison; les religieux pouvaient s'y réunir, à certaines heures du jour. Près de la porte du réfectoire, dans le cloître, il y avait une fontaine, où les moines, d'après la règle, se lavaient les mains avant d'aller manger. Cette fontaine a été découverte en 1914 à Romainmôtier.

Mentionnons encore l'infirmerie, les cuisines, la boulangerie, les caves et les diverses dépendances : le monastère était une ville en miniature, où le moine devait, sans sortir, trouver tout ce qu'il fallait pour vivre. Un certain nombre de maisons clunisiennes avaient même, derrière l'abside de l'église, un second cloître, plus petit que l'autre. Nous ne savons pas qu'on en ait trouvé trace à Romainmôtier.

II. LA VIE DES MOINES

Essayons maintenant de pénétrer dans la vie même du prieuré. Romainmôtier suivait la règle de Cluny. Même il n'avait, au début, d'autre supérieur que l'abbé de Cluny en personne. Bon nombre d'actes de la première moitié du XI^e siècle en sont une preuve manifeste; ils disent explicitement : « Le monastère de Romainmôtier gouverné par l'abbé Odilon, *ubi præesse videtur domnus Odilo abbas* ». Comme nous connaissons bien les « coutumes » de Cluny, nous pou-

vons nous représenter sans peine la vie des moines à Romainmôtier ¹, au temps de leur primitive ferveur.

D'abord, disons un mot des *offices* ou charges du monastère.

Le prieur, *prior*, appelé quelquefois prévôt, *praepositus*, représentait à la tête de chaque prieuré l'abbé de Cluny, seul véritable supérieur. Il était nommé directement par ce dernier, non à vie, mais pour un temps indéterminé. Voilà pourquoi le nom des prieurs change si souvent, et pourquoi aussi les mêmes noms reviennent à plusieurs reprises, après des interruptions.

Jouissant, dans son monastère, d'une autorité complète, le prieur a la haute surveillance des propriétés, la direction des affaires. Il accepte les donations et fait les échanges; il prend la somme par laquelle un serf rachète sa liberté; il reçoit par l'accolade et la poignée de main la promesse de ceux auxquels il accense des domaines; il agrège, enfin, les amis du couvent à la confrérie ou confraternité de prières. Vers 1090, par exemple, le prieur Séguin, *Sigwinus*, convoque lui-même un certain nombre de seigneurs pour leur exposer les plaintes du monastère contre un particulier. Souvent, le prieur doit se rendre à des distances considérables pour défendre ses intérêts. Ainsi, nous trouvons, vers 1045, le prieur Rodenus de Romainmôtier à Besançon; en 1083, le prieur Etsenne à Salins; en 1124, le prieur Artaud à Strasbourg; en 1126, le prieur Narduin à Salins; en 1130,

¹ Voir sur ces « Coutumes », Fignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, t. II, p. 379 ss.; Egger, *Geschichte der Cluniazenser Klöster in der Westschweiz*, p. 182 ss. Les *Consuetudines antiquiores cluniacenses* ont été recueillies par le moine Bernard, et, autour de 1080, par le moine Ulric. C'est sur ces deux sources que sont basés les détails que nous donnons, d'après Fignot et Egger.

le prieur Lambert à Besançon; vers 1140, le prieur Barthélemy à Nyon ¹.

C'est à cause de ces sorties, ou, du moins, de ces affaires nombreuses, que le prieur a souvent un *vice-prieur* pour le remplacer; ce personnage est appelé prieur claustral dans un acte fait à Romainmôtier aux environs de 1130. Le prieur claustral, ou, à sa place, un moine appelé *circateur*, est chargé de la surveillance : il doit chaque soir, après complies, muni d'une lanterne, parcourir tout le monastère, visitant l'aumônerie, le réfectoire, l'infirmerie, le noviciat, le dortoir, etc. En hiver, il fait de plus la ronde entre matines et laudes, pour voir si les religieux ne cèdent pas au sommeil...

Le doyen, *decanus*, est en quelque sorte l'économe de la maison. Le chantre, *cantor*, ou *praecentor*, dirige le chœur et s'occupe de la bibliothèque. Le camérier ou chambrier, *camerarius*, a le soin du vestiaire et des objets appartenant à la maison. Le sacristain, *sacrista*, veille sur la sacristie, l'église, le trésor, les ornements et les vases sacrés. Le cellérier, *cellerarius*, pourvoit à la nourriture et à l'entretien des frères; il a sous ses ordres le grènetier, le caviste, le jardinier, le réfectoier. L'infirmier, *infirmarius*, soigne les malades et préside à l'infirmerie. Le custode ou hôtelier, *hospitarius*, reçoit les voyageurs venus à cheval; l'aumônier, *elemosinarius*, accueille les pèlerins, les pauvres, les étrangers venus à pied. Dans nos prieurés romands, il semble que l'aumônier remplit aussi les fonctions d'hôtelier : le même personnage est chargé du soin de tous les arrivants.

Certaines règles obligeaient les moines du XI^e siècle ou même des âges postérieurs, à rester des agriculteurs, comme ceux du VII^e ou du VIII^e siècle. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, par exemple, présidait à la moisson, et l'on rap-

¹ Egger, *Geschichte der Cluniacenser Klöster in der Westschweiz*, Fribourg, 1907, p. 184, etc.

porte que l'envoyé du pape se présentant un jour à la porte du couvent pour conduire l'abbé à Rome, reçut cette pittoresque réponse : « Il est là-bas, dans la vallée sous le monastère, occupé à faire les foins... » C'était rester fidèle aux prescriptions de saint Benoît suivant *la lettre*.

D'autres se conformaient peut-être davantage à l'*esprit* du fondateur. Le monde avait évolué; les besoins n'étaient plus les mêmes; peu à peu le travail des anciens moines avait « apprivoisé les barbares et leurs terres ». Il fallait, tout en continuant à favoriser le travail agricole, rendre à la société d'autres services plus « spirituels », et, le nombre croissant des religieux permettait de le faire facilement. La règle clunisienne laissait à peu près tous les grands travaux de la terre aux serviteurs. Dès lors, les religieux purent vaquer davantage encore à la prière, à la psalmodie, à la lecture, à l'étude des sciences et des arts.

Il y avait deux sortes de moines, les uns, appelés *litterati*, *cantores*, les profès ou les moines de chœur; les autres, *idiotae*, *illiterati*, *conversi barbati*, les frères lais ou convers. Le recrutement se faisait de plusieurs manières : certains se présentaient d'eux-mêmes, se « convertissaient » dans leur âge d'homme; certains, au contraire, *pueri*, *oblatis*, *nutriti*, étaient offerts par leurs parents, à dix ou douze ans. Dans ce dernier cas, le consentement ultérieur de l'enfant était ordinairement réservé. La profession religieuse, d'ailleurs, ne pouvait être faite que vers 17 ou 18 ans : dans la règle, au moins à l'origine, on ne devait l'émettre qu'entre les mains de l'abbé de Cluny.

Les profès chantaient l'office au chœur : matines et laudes à l'aube du jour; prime à la « première » heure (vers 6 heures du matin); tierce, à la « troisième » (vers 9 heures); sexte, à la « sixième » (vers midi); none, à la « neuvième » (vers 3 heures de l'après-midi); vêpres, au coucher du soleil,

et complies, quand la nuit était tombée. Cet office du chœur ne comprenait pas seulement la psalmodie et la prière, mais encore la lecture des écrits de certains Pères de l'Eglise, et surtout des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'on devait épuiser chaque année.

En l'absence d'horloge, on se réglait sur la marche du soleil, ce qui, naturellement, causait certaines variations. Du 1^{er} novembre à Pâques, on se levait à 2 heures du matin; de Pâques au 1^{er} novembre, un peu plus tôt... Rien d'étonnant si, dans ces conditions, les moines somnolaient quelquefois à l'office. Pour y porter remède, un religieux parcourait le chœur avec une lanterne. Quand il croyait un frère endormi, il lui présentait la lumière sous les yeux; s'il s'était trompé, il s'inclinait en signe d'excuse; si l'autre dormait vraiment, il approchait la lanterne jusqu'à ce qu'il s'éveillât.

Indépendamment des messes particulières, il y avait chaque jour deux messes de communauté; la « matinale », vers 7 heures, où l'on priait pour les vivants : rois, évêques, abbés, associés, bienfaiteurs, malades, voyageurs et pauvres; la « grand' messe », vers 10 heures, où l'on recommandait à Dieu les défunts : papes, princes, parents, amis, et tous les trépassés en général. On ne gardait ordinairement qu'un très petit nombre d'hosties consacrées, renfermées dans une pyxide, placée dans la colombe d'or suspendue au-dessus de l'autel. Il fallait, chaque dimanche, les renouveler. Les chunistes devaient communier au moins une fois par mois, sans compter les jours de fêtes, d'ailleurs très nombreux.

La messe matinale était souvent suivie du *chapitre*. C'était une assemblée où les frères, sous la présidence du prieur, écoutaient la lecture d'un chapitre de la règle, avec une exhortation. Le nom même de *chapitre* fut de très bonne heure donné à la salle où se faisait cet exercice. On y discutait des affaires de la maison, et, surtout, on y assistait

à la « coulpe ». L'aveu des fautes secrètes était réservé pour le sacrement de pénitence; mais les fautes extérieures contre la règle devaient être confessées publiquement.

Une autre réunion avait lieu dans la salle du chapitre, après le repas du soir. Les religieux y entendaient une lecture spirituelle d'environ un quart d'heure, appelée *collation* (*collatio* = conférence). Elle était suivie du chant des complies. Alors commençait le « grand silence » que rien ne permettait d'interrompre, jusqu'au lendemain matin, sinon la nécessité de recevoir un voyageur arrivé pendant la nuit.

Même de jour, les clunistes étaient renommés par la rigueur de leur silence, gardien du recueillement et de la piété monastique. Quand il était permis de parler, ce n'était que dans la salle appelée *parloir*, et seulement le matin après le chapitre, ou le soir après sexte. Ces heures-là étaient aussi celles où les religieux allaient demander au chambrier les objets dont ils avaient besoin, lavaient la coupe dans laquelle ils buvaient à table, aiguisaient leur couteau sur la pierre placée dans le cloître, faisaient sécher leurs vêtements au soleil, visitaient les malades à l'infirmierie.

Durant le temps du silence, les religieux s'exprimaient, en cas de nécessité, par signes. Udalric, cluniste du XI^e siècle, nous a conservé cet alphabet conventionnel, dont voici quelques échantillons : « Pour demander du pain, formez un cercle avec les pouces et les index des deux mains, parce que le pain a une forme ronde; — pour les œufs, frappez à petits coups avec le doigt sur un autre doigt, comme celui qui veut casser une coquille; — pour du poisson, imitez de la main le mouvement de la queue du poisson dans l'eau; — pour le milliet, faites tourner le doigt en rond, comme quand on remue le milliet dans une marmite avec une cuiller; — pour le fromage, réunissez obliquement les deux mains,

l'une contre l'autre, comme quelqu'un qui presse du fromage; etc., etc. ».

La plupart des gros travaux, nous l'avons dit, étaient laissés aux serviteurs. Quelques-uns concernaient les frères convers, dispensés, pour cela, d'une partie de l'office. Les profès n'avaient qu'un travail manuel relativement doux : les plus habiles copiaient des manuscrits; les autres « débarrassaient les fèves sur pied des feuilles qui retardaient leur maturité, arrachaient les mauvaises herbes du jardin, pétrissaient le pain dans la boulangerie, etc. ». Tous devaient raccommoder leurs vêtements, laver leur linge, graisser et cirer leurs chaussures, faire la cuisine à tour de rôle.

La règle de Cluny prescrivait l'étude. Sans parler des lectures spirituelles proprement dites, à peu près deux heures par jour étaient consacrées à lire ou à écrire. « Il est plus noble, dit Pierre le Vénérable, de mettre la main à la plume qu'à la charrue, de tracer sur les pages des lettres divines que de creuser des sillons dans les champs. Semez sur la feuille de parchemin la semence de la parole de Dieu; quand la moisson sera mûre, c'est-à-dire quand le livre sera achevé, les lecteurs affamés seront rassasiés par une abondante récolte. »

Chaque moine avait un poinçon et des tablettes pour écrire. Les *écrivains* recevaient du prieur le parchemin nécessaire : ils pouvaient aller à la cuisine pour liquéfier leur encre et sécher leur écriture. Tous les monastères devaient posséder une école *intérieure* pour les enfants destinés au couvent et une école *extérieure* pour ceux du dehors. Ceux-ci recevaient l'instruction gratuite s'ils étaient pauvres, et faisaient un don s'ils étaient riches. L'école monastique ne différait pas beaucoup, au reste, de l'école épiscopale. On y enseignait le *trivium*, grammaire, rhétorique, dialectique, et le *quadrivium*, astronomie, géométrie, musique et arts appliqués. Le

premier cycle durait, en principe, trois ans; le second, quatre.

Nous n'avons malheureusement aucune indication sur l'école *extérieure* de Romainmôtier. Nous savons que l'école *intérieure* existait, puisque des *élèves moines* sont mentionnés. Un *Cono puer monachus*, par exemple, apparaît en 1140 comme témoin ¹. De plus, un acte de 1338 nous apprend qu'il y avait habituellement un religieux de Romainmôtier dans une université étrangère pour y achever ses études ².

D'après la règle primitive, l'usage de la viande n'était permis qu'aux moines malades ou infirmes. Les autres devaient faire un maigre perpétuel. Toutefois le relâchement, sur ce point, semble s'être produit d'assez bonne heure. Les clunistes pouvaient boire un peu de vin, et, les jours de fête, l'*hypocras* ou *pigmentum*, boisson chère à nos ancêtres, composée de vin, de miel et d'épices. Il y avait ordinairement deux repas : le dîner, à midi, et le souper au coucher du soleil. Les jours de jeûne, on ne faisait qu'un seul repas. Le menu comportait deux plats quand on mangeait une seule fois par jour, un plat quand on mangeait deux fois. Les fruits et les légumes nouveaux pouvaient être donnés en supplément, mais crus. Les deux plats cuits consistaient ordinairement en fèves, lentilles, légumes, etc.; plus tard, on y ajouta un troisième plat, nommé *pitance* ou *général* : œufs, fromage ou poisson. La *pitance*, un plat pour deux, se servait le lundi, le mercredi et le samedi. Le *général*, un plat pour chacun, le dimanche, le mardi et le jeudi.

Quand, au chœur, on avait chanté l'heure qui précédait immédiatement le repas, un des hebdomadiers — les moines servaient à tour de rôle à la cuisine, par petits groupes — versait les fèves ou les légumes dans les écuelles, et les autres les portaient sur les tables du réfectoire. La cloche annonçait

¹ *M. D. R.*, t. III, p. 475.

² Archives cantonales vaudoises, *Inventaire Vert*, 856.

alors le repas. Les moines descendaient et se lavaient les mains avant d'entrer. Le prieur ayant récité le *Benedicite*, tous s'asseyaient, mais ne commençaient à manger qu'une fois la lecture commencée; car on lisait durant tout le repas. Les moines ne devaient boire qu'assis, et tenant la coupe des deux mains. Le repas fini, le prieur donnait le signal, et les religieux, en disant le *Miserere*, se rendaient à l'église. Après le souper, on chantait complies, puis, chacun ramenait son capuchon sur sa figure et ne l'ôtait plus qu'en se mettant au lit.

Les clunistes étaient vêtus de noir. Ils portaient l'*étamine*, longue robe qu'une ceinture de cuir serrait à la taille. Par-dessus, ils plaçaient un *scapulaire* dont les deux bandes descendaient devant et derrière, jusqu'aux pieds, et auquel était attaché le capuchon. Sur le scapulaire, ils revêtaient la *coule* de drap noir, qui portait, chez eux, le nom de *proc*. En hiver, dans les pays froids, ils avaient une pelisse et un bonnet fourré. Outre cinq paires de bas et deux paires de souliers pour le jour, chaque moine recevait une paire de bottines chaudes pour les nuits d'hiver et une paire de bottines légères pour les nuits d'été. Un peigne de bois dans son étui, une aiguille avec du fil pour les raccomodages, un couteau dans sa gaine, complétaient la garde-robe du cluniste.

Tous les moines, même l'abbé ou le prieur, couchaient dans un dortoir commun, toujours éclairé par une petite lampe. Les lits, sans rideaux, comprenaient un matelas sous forme de gros sac de paille, un oreiller, une courte-pointe, une ou plusieurs couvertures.

Le cluniste profès ne portait pas la barbe, à la différence des frères lais, *conversi barbati*. Il avait la tête rasée; la tonsure, très large, symbole du détachement, ne laissait qu'une couronne de cheveux au-dessus des oreilles. On se rasait une fois par semaine. Au jour indiqué, les religieux

s'asseyaient sur deux files, sous les arceaux du cloître, tournés contre la muraille; les cuisiniers apportaient de l'eau chaude, et les frères barbiers se mettaient à l'œuvre.

Les « coutumes » de Cluny mentionnent encore la *saignée*, d'un si fréquent usage autrefois, et rendue sans doute nécessaire par la vie sédentaire des clunistes, pour éviter la piéthore. Celui qui devait subir la petite opération sortait après l'évangile de la grand'messe, montait au dortoir, mettait ses bottines de nuit, prenait une bandelette, descendait à la cuisine pour faire « chauffer » son bras, puis allait dans une chambre spéciale avec le serviteur qui devait le saigner. L'opération se faisait en silence; mais le patient pouvait dire le *Deus in adjutorium meum intende*, ou d'autres prières. La convalescence durait trois jours.

M. BESSON.

LETTRES D'UNE SUISSESSE A PETROGRADE en 1799 et 1800.

Lettres des 20 décembre 1799 et 28 février 1800, adressées à M. de Mestral, pasteur de l'église de Villarzel près Payerne, en Suisse, par M^{lle} Louise de Sybourg, sa belle-sœur, alors à la Cour de Russie, en qualité de gouvernante de la Grande Duchesse Anna Paulowna qui épousa le prince Guillaume d'Orange et devint plus tard reine de Hollande. Il ressort de ces lettres que Jean-Victor de Sybourg, son frère, qui à cette époque était lecteur des Grands Ducs Alexandre et Nicolas, avait été exilé en Sibérie ensuite de dénonciations qui ne reposaient sur rien, car il n'y avait aucun fait à sa charge de nature à justifier une pareille mesure.